

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 JUIN 2023

Date de convocation : 30 MAI 2023

Date d'affichage : 30 MAI 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-03-01

OBJET

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret N°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués et suppléants en vue de l'élections des sénateurs,

Le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Madame PERTOLDI Claudine, Madame CARLIER Nadine, Monsieur CHATELLAIN Jérémy et Monsieur MURCIA Baptiste acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire sept délégués et quatre suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (article R.142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Après un appel à candidature, une seule liste de candidats a été déposée :

Haveluy, ensemble vers l'avenir ! :

- RYCKELYNCK Jean-Paul
- MAYEUX née MARQUANT Mariette
- MURCIA Baptiste
- PLANTIN née DELILLE Marie-Françoise
- KRYSZTOF Jérôme
- CARLIER née LEGRAND Nadine
- BUONGIORNO Grégory
- DHAUSSY née CACHERA Laurence
- LEBBADER Driss
- LEFEBVRE Bernadette
- GIRARD Jean-Claude

Après le passage de chaque membre du conseil municipal dans l'isoloir et à l'urne, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants :	20
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	20

La liste « **Haveluy, ensemble vers l'avenir !** » obtient **20 voix**.

Ont été élus « délégué » :

RYCKELYNCK Jean-Paul
MAYEUX née MARQUANT Mariette
MURCIA Baptiste
PLANTIN née DELILLE Marie-Françoise
KRYSZTOF Jérôme
CARLIER née LEGRAND Nadine
BUONGIORNO Grégory

Les 7 élus acceptent d'exercer la fonction de délégué.

Ont été élus « délégué suppléant » :

DHAUSSY née CACHERA Laurence
LEBBADER Driss
LEFEBVRE Bernadette
GIRARD Jean-Claude

Les 4 élus acceptent d'exercer la fonction de délégué suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/06/2023
Publiée ou notifiée le 14/06/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230301
Objet :	Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-215902925-20230609-DELIB20230301-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230609-DELIB20230301-DE-1-1_0.xml	text/xml	931 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_03_01.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230609-DELIB20230301-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	404.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2023 à 08h48min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2023 à 08h48min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2023 à 08h48min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2023 à 08h48min40s	Reçu par le MI le 2023-06-13